

Dossier de Presse

L'Association de lutte anti-contrefaçon

Créée en 1872, l'Union des Fabricants (UNIFAB), association française reconnue d'utilité publique, regroupe plus de 200 entreprises issues de l'innovation, de la tradition et de la création, et les plus grandes fédérations professionnelles. Elle promeut la protection internationale de la propriété intellectuelle et lutte contre la contrefaçon en menant des opérations de lobbying, de formation et de sensibilisation.

Contact presse :

Régis Messali
Directeur de la communication et du développement
+33 156 26 14 07 - +33 6 16 89 00 81
rmessali@unifab.com



Agir

auprès des instances nationales et internationales pour améliorer la protection des titulaires de droit et tendre vers une meilleure application des lois sur la propriété intellectuelle. Elle publie des « position papers » et des rapports opérationnels, participe à de nombreux groupes de travail (CNAC, OMD, OMPI, Interpol, OHMI, Observatoire...) et collabore à de nombreux travaux de la Commission européenne en tant qu'expert.

Informer

les entreprises, fédérations professionnelles et spécialistes, tous secteurs d'activité confondus, lors de réunions et opérations liées à l'actualité juridique, législative et opérationnelle. Pour parfaire la diffusion d'informations, elle met en place des commissions juridiques et techniques, coordonne des missions à l'étranger et reçoit de nombreuses délégations en France. Elle organise également chaque année, le Forum Européen de la Propriété Intellectuelle (FEPI) qui réunit une fois par an à Paris tous les acteurs européens de la lutte anti-contrefaçon. Elle diffuse une formation générale et continue sur son site : www.unifab.com et les réseaux sociaux (Facebook Twitter).

Coopérer

avec les services publics (Douane, Police, Gendarmerie, DGCCRF, Justice), dont elle coordonne la formation, afin d'harmoniser les intérêts de ses entreprises adhérentes avec les actions préventives et répressives des institutions nationales et internationales.

Sensibiliser les consommateurs

pour soutenir et fédérer les arguments des entreprises en France pour qu'ils prennent conscience des conséquences sociales, économiques, commerciales, environnementales et criminelles de la contrefaçon. Elle organise des campagnes d'information, l'édition française de la journée mondiale anti-contrefaçon, anime le « Musée de la Contrefaçon » à Paris, et assure l'information continue des médias sur son site internet www.unifab.com

Solutionner

avec ses membres les problématiques liées aux principales plateformes d'e-commerce sur lesquelles fleurissent les annonces illicites de produits de contrefaçon.



LA CONTREFAÇON, UN FÉLAU EN PLEINE ÉVOLUTION

Définition

Dictionnaire : action de reproduire par imitation une œuvre littéraire, artistique ou industrielle au préjudice de son auteur, de son inventeur – résultat de cette reproduction.

Approche juridique : violation d'un droit de propriété protégé par les lois de la propriété intellectuelle internationale ou d'un pays déterminé.

À cette définition, la loi ajoute que l'importation de produits contrefaisants est assimilée à leur fabrication. La contrefaçon s'apprécie selon les ressemblances et non selon les différences. Elle consiste à reprendre un ou plusieurs éléments qui pour un acheteur d'attention moyenne risquent de porter à confusion.

La contrefaçon peut concerner

Le Brevet , si l'innovation est protégée dans le pays	20 ans
La Marque , signe distinctif qui, apposé sur un produit ou accompagnant un service permet de l'identifier et de le distinguer.	10 ans renouvelables éternellement
Le Dessin ou Modèle , reprise des caractéristiques d'apparence extérieure.	5 ans renouvelables 4 fois
Le droit d'auteur ou droit voisin	Jusqu'à 70 ans après la mort de l'auteur
Les obtentions végétales	Jusqu'à 30 ans
Les Appellations d'origine/ Indications géographiques permettent d'identifier le lieu de provenance des produits et constitue de ce fait une garantie de qualité pour le consommateur.	Protection illimitée dans le temps

Pour la sécurité et la santé

La santé publique est menacée par ces produits qui ne respectent aucune norme. Ils sont dangereux, provoquent des allergies, des accidents, mettent en péril le bien être du consommateur.

Non seulement la contrefaçon engendre des pertes financières considérables, mais surtout elle porte atteinte à la sécurité du consommateur. Les contrefacteurs s'attaquent à toutes les activités productives confondues. La sécurité et la santé publique sont menacées lorsque des produits issus des secteurs de l'automobile, l'électroménager ou encore du jouet, des boissons et même des médicaments sont contrefaits.

Pour l'économie

La contrefaçon représente un manque à gagner de 200 à 300 milliards d'euros par an, la France perdant à elle seule plus de 6 milliards d'euros.

Le pillage du savoir-faire national copié le plus souvent à l'extérieur de nos frontières conduit à la suppression régulière des postes d'emplois traditionnels : 200 000 en Europe dont 38 000 en France (Etude KPMG pour l'Unifab).

Pour les entreprises

Principales victimes de contrefacteurs, les titulaires de droits comptabilisent chaque année un bilan déplorable :

- Perte de chiffre d'affaires, de parts de marché, de réseaux de distribution

- Perte pour le commerce national due aux achats de contrefaçon à l'étranger

- Perte d'image et de notoriété

- Perte de budget : recherche et développement, dépenses de publicité, de marketing et de communication qui contribuent à construire les marques.

Plusieurs petites entreprises ont parfois tant perdu, qu'aujourd'hui elles n'existent plus.

Consommateurs soyez vigilants !



La contrefaçon est liée à la grande criminalité. Ni impôt, ni taxe, ni charge sociale ne sont versés par les contrefacteurs. Des actions de communication sont chaque année entreprises afin de sensibiliser les consommateurs et les prévenir des effets et conséquences de l'achat de faux produits. Sur la santé, la sécurité, l'environnement et l'économie.

Exemple de la campagne annuelle de sensibilisation des consommateurs à la lutte anti-contrefaçon 2021

Sanctions

Toute atteinte portée aux différents droits garantis par le Code de la Propriété Intellectuelle constitue un délit : droit des marques, droit des dessins et modèles, droit d'auteur et droit voisin, brevets. Le détenteur, au même titre que le fabricant, est passible de sanctions.

La contrefaçon est punie comme le vol :

● Sanctions pénales

Jusqu'à 300 000 euros d'amendes et trois ans d'emprisonnement.

Ces peines peuvent aller jusqu'à 7 ans de prison et 750 000 euros d'amendes en cas de bande organisée ou de produits dangereux (loi Sapin 2).

Peines complémentaires :

- fermeture de l'établissement exploité par le contrefacteur
- privation du droit d'élection et d'inéligibilité (droit des marques et droit des dessins & modèles).

● Sanctions civiles

Demande de dommages et intérêts par le titulaire des droits.

● Sanctions douanières

L'Unifab a remis au Ministre des Finances et des Comptes Publics M. Michel Sapin, son rapport sur les liens étroits qu'entretient la contrefaçon avec les réseaux criminels terroristes. Cette publication fait le lien en mettant en exergue 10 années d'exemples issus de diverses sources institutionnelles et industrielles, il met l'accent sur la nécessité de renforcer la législation en termes de sanctions et préconise 10 recommandations au gouvernement.

Pour télécharger ce rapport : https://www.unifab.com/wp-content/uploads/2016/06/Rapport-A-Terrorisme-2015_FR_42.pdf



- Les zones traditionnelles : Asie du Sud-Est (*Chine, Corée*), Bassin méditerranéen (*Turquie, Maroc, Tunisie*), Europe (*Italie, Espagne, Portugal*).
- Les arrivants : pays d'Europe Centrale et de l'Est, Etats Unis.

En +

Le monde virtuel : les sites dédiés au faux, les sites de ventes aux enchères... Internet est devenu un canal très important, qui ne cesse de grandir, au niveau de la distribution de la contrefaçon.

QUELQUES CHIFFRES ALARMANTS

LE CONSTAT FRANÇAIS

Avec 9,1 millions de produits de contrefaçon saisis en 2021, la douane réalise une augmentation de du nombre de faux produits saisis, comparé à 2020. L'annonce de ces chiffres démontre une nette amélioration mais la vigilance reste de mise car la contrefaçon demeure une activité illicite et dangereuse.

Au cours de l'année 2021, l'Unifab a réalisé, sur un échantillon de 25 entreprises représentatives de tous les secteurs d'activités, une étude qui a révélé que 27.7 millions d'annonces illicites en ligne ont été retirées par les marques !

Les produits contrefaisants les plus saisis

- Les vêtements, chaussures et accessoires pour plus de 1 million,
- Les jeux et jouets avec plus de 1,6 millions
- Les équipements électroniques, électriques et informatiques avec 88 mille,
- Les médicaments que l'on estime à 87 mille.

Il est important de souligner que les contrefacteurs, habitués à surfer sur l'actualité, ont profité de la panique liée à la COVID-19 pour proposer à la vente, en temps de pénurie, des faux produits pharmaceutiques non conformes et très dangereux pour la santé et la sécurité des consommateurs. Ce ne sont ainsi pas moins de 11 159 mille faux masques qui ont été interceptés sur la période.

Quant à la provenance, sans surprise, l'Asie, et en particulier la Chine, restent les plus gros pourvoyeurs de contrefaçons interceptées en France.

Les saisies réalisées au fret-express, c'est-à-dire, les marchandises issues des commandes particulières passées sur internet, représentaient quant à elles plus de 31 % des produits en 2021. Ce chiffre est très important en raison de l'accroissement permanent de l'e-commerce et du ciblage individualisé de ces marchandises.

Nombre d'articles saisis par la douane française

2013.	7 600 000 (hors cigarettes)
2014.	8 800 000 (hors cigarettes)
2015.	7 700 000 (hors cigarettes)
2016.	9 240 000 (hors cigarettes)
2017.	8 400 000 (hors cigarettes)
2018.	5 400 000 (hors cigarettes)
2019.	4 500 000 (hors cigarettes)
2020.	5 640 000 (hors cigarettes)
2021.	9 100 000 (hors cigarettes)



QUELQUES SAISIES MARQUANTES

France

Février 2019 : Un habitant de Ribecourt-Dreslincourt avait mis en ligne sur un site de vente en ligne des annonces pour vendre des maillots de football contrefaisants. Les gendarmes qui faisaient des recherches pour d'autres enquêtes sur ce site bien connu ont constaté que cette personne proposait ces contrefaçons depuis mai 2018. Le contrevenant achetait ses produits sur un site chinois, au prix de 13 euros pièce. Les gendarmes ont perquisitionné le domicile de l'individu. Ils ont découvert plusieurs maillots, des objets divers provenant de ce site, pour un montant de 2 691 euros. La revente de tous ces produits lui aurait rapporté 6 300 euros. Le tribunal de Compiègne l'a condamné à trois mois de prison avec sursis, 1 200 euros d'amende et confiscation de l'argent saisi.

Mars 2019 : Après plusieurs mois d'investigation, les douaniers de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) ont démantelé une structure clandestine de confection et de commercialisation de contrefaçons de parfums, implantée en Ile-de-France.

2019 : les douaniers de Roissy ont intercepté près de 324.000 timbres français et anglais de contrefaçon.

Janvier 2020 : La brigade douanière de Nogent a arrêté un camion transportant plus de 70 000 paires de baskets contrefaisantes.

Mai 2020 : Les douaniers du Nord ne dénombre en six mois pas moins de 90 000 articles de contrefaçons saisis.

Février 2021 : L'Aéroport de Roissy a vu pendant toute l'année 2020 arriver de plus en plus de contrefaçons, environ 2 millions.

Juin 2021 : En Auvergne-Rhône-Alpes, les douaniers de Saint-Etienne ont saisis plus de 15 000 flacons de parfums contrefaisants portant ainsi le nombre total d'article saisi par cette brigade à environ 80 000 depuis le début de l'année. Parmi les saisies 2021 on ne dénombre pas moins de 12 000 faux timbres interceptés.

Europe

Janvier 2020 : Les douanes Belge ont saisi près de 130 millions de cigarettes de contrefaçon à leurs frontières avec la France.

Juillet 2020 : L'unité d'enquête de Naples spécialisée dans le crime organisé, avait intercepté un conteneur de vêtements de contrefaçon, dissimulant 2,8 kg de haschisch et 190 kg d'amphétamines sous la forme de plus d'un million de pilules.

Juin 2021 : En Italie, à Bologne la Guardia di Finanza a intercepté 5 gérants de magasins pour détention de fichiers numériques contrefaisants supposés à être imprimés. Une opération menée pour la protection des droits d'auteur sur les textes universitaires, indiquent les autorités.

Mars 2021 : Europol et Interpol ont réussi à démanteler certains réseaux criminels mafieux d'Europe et, en Mars, ont procédé à 121 arrestations et à la saisie de produits pharmaceutiques contrefaits pour une valeur de 13 millions d'euros.

International

2019 : L'opération "Viribus", à laquelle ont participé 23 pays de l'Union européenne, mais aussi la Suisse, la Colombie ou les Etats-Unis, débouche sur le démantèlement de "17 groupes de crime organisé impliqués dans le trafic de médicaments, de contrefaçon et de produits de dopage à travers l'Europe".

Mars 2021 : Environ 2400 doses de faux vaccins ont été saisies en Afrique du Sud, tandis qu'un réseau de vaccins contrefaits a été démantelé en Chine, a annoncé mercredi 3 février Interpol.

Avril 2021 : Le laboratoire pharmaceutique américain Pfizer a confirmé mercredi que des doses suspectes de son vaccin anti-covid saisies au Mexique et en Pologne et vendues jusqu'à 1.000 dollars l'unité, étaient des contrefaçons.

Mai 2021 : L'Office nigérian du droit d'auteur, chargé d'assurer la protection des droits de propriété intellectuelle, a annoncé la saisie, le 11 mai, d'une cargaison de 80.000 livres contrefaits arrivant au port de Tincan à Lagos, la plus grande ville du pays. Le montant de cette saisie est estimé à 160.000 €.

unifab

LE MUSEE DE LA CONTREFAÇON, UNE INSTITUTE CULTURELLE UNIQUE

Depuis plus de soixante ans, le Musée de la Contrefaçon est le dépositaire d'une collection hors du commun. Au fil des salles, les visiteurs découvrent ce qui a fait l'histoire de la propriété intellectuelle depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Les vestiges d'amphores gallo-romaines, les bronzes de Rodin, les sacs de luxe, les médicaments, les produits high-tech, les objets du quotidien... sont les témoins originaux de la diversité des produits contrefaisants. Musée à vocation pédagogique et culturelle, il est animé par l'Union des Fabricants (UNIFAB), l'association française de lutte anti-contrefaçon qui promeut et protège le droit de la propriété intellectuelle.

L'aventure du musée commence en 1951. Créé à l'initiative de Gaston-Louis Vuitton alors président de l'association, la visite des collections est alors réservée aux professionnels et adopte un point de vue pédagogique pour la formation des agents et des entreprises. A l'occasion de son centenaire, en 1972, l'UNIFAB décide d'ouvrir les portes de son musée au grand public et devient le tout premier espace culturel entièrement dédié à la contrefaçon.



Aujourd'hui, la vie du musée est rythmée par la participation active du public invité à déjouer les méthodes des faussaires pour essayer de discerner les modèles authentiques de leurs imitations. Près de 500 objets rassemblés au gré des saisies sont ainsi soumis à l'attention rigoureuse des visiteurs, devenus experts pour la journée. Musée unique en France, il est le garant d'une mémoire collective accompagnant les évolutions et les mutations de la lutte anti-contrefaçon.

Pour toute information complémentaire visitez notre site internet : musee-contrefacon.com